

DÉPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'ÉPINAL



VILLE DE
LE THILLOT

B.P. 39 - 88162 LE THILLOT Cedex

Le Thillot, le janvier 2021,
MM/LL/2021. 01.01

Madame, Monsieur, Cher (e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu le :

Lundi 11 janvier 2021 à 20 h 00
Salle Cécile VALENCE - Médiathèque

- NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE ET D'UN(E) SECRETAIRE ADJOINT(E)
- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR

- 1 - RETRAIT DE NOTRE DELIBERATION N°11/VIII/2020 PORTANT SUR UNE SUBVENTION POUR UNE ELEVE THILLOTINE
- 2 - ETAT D'ASSIETTE DES COUPES PROPOSE PAR LES SERVICES DE L'ONF AU TITRE DE L'EXERCICE 2021
- 3 - CONVENTION DE PRISE EN CHARGE PONCTUELLE ET NON PROGRAMMEE D'ENFANTS DE SAPEURS-POMPIERS PENDANT LE TEMPS PERISCOLAIRE EN CAS D'ENGAGEMENT OPERATIONNEL
- 4 - SOUTIEN ECONOMIQUE AU COMMERCE LOCAL
- 5 - MODIFICATION DE NOTRE DELIBERATION N°1/VIII/2020 SUR LES AVANCEMENTS DE GRADES
- 6 - DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL POUR LA SECURITE ROUTIERE
- 7 - ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA VOIE D'ACCES AU LOTISSEMENT DES 9 PRES

8 -PROGRAMME VOIRIE PLURIANNUEL 2021/2022/2023-APS

9 - AMENAGEMENT DE LA ZONE TOURISTIQUE DE L'ETANG DE CHAUME

10 -VENTE DE 4 PARCELLES DE TERRAIN AU LIEU-DIT « LE GEHAN
TRANSFINAGE » A TROIS PARTICULIERS

11 - VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL AU LIEU-DIT « CHAUD BRUE » A DEUX
PARTICULIERS

M. le Maire communiquera aux conseillers présents d'autres informations ne faisant pas l'objet d'une inscription à l'ordre du jour.

Comptant sur votre présence et vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher (e) Collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,

Michel MOUROT

*Les documents seront tenus à la disposition des membres du Conseil Municipal en Mairie à compter du :
lundi de 13h45 à 17 heures, mardi de 9 heures à 12 heures & de 13 h 45 à 17 heures, mercredi de 9
heures à 11 heures & les jeudi et vendredi : de 9 heures à 12 heures & de 13 h 45 à 17 h.*

***Vous devez prendre pour la réunion du C.M. les documents joints en annexe au présent courrier -
Je vous rappelle que ces documents préparatoires ne sont pas communicables.***